



## Équité, équilibre financier, simplification

Tels sont les objectifs au cœur des recommandations du Sénat. Le projet de réforme porté par le Gouvernement, suite à la promesse de campagne du Président de la République de mener une réforme systémique des retraites, entend y répondre.

Le colloque du Sénat sur "La réforme des retraites – La parole aux partenaires sociaux" a eu lieu ce 21 mars 2019.

Un an après le lancement du débat national sur la réforme des retraites, les sujets de concertation identifiés (architecture du système, droits non contributifs, droits familiaux et conjugaux, départs anticipés, ouverture des droits, pilotage du système et réserves financières) ont fait l'objet d'échanges, et les organisations syndicales et patronales ont pu exprimer leurs souhaits et la façon dont ils voient la réforme de la retraite.

La position de la Commission des Affaires sociales du Sénat reste constante depuis 4 ans : une réforme systémique seule ne peut suffire à assurer la pérennité du système. Il est nécessaire d'opérer une réforme systémique **et** paramétrique. Pour elle, rien ne pourra être pérennisé sans revoir l'âge de départ à la retraite.

Les partenaires sociaux ne rejoignent pas forcément la position de la commission des affaires sociales du Sénat.

- Ainsi pour la CFDT, il est nécessaire d'opérer une réforme systémique : l'âge de départ fixé à 62 ans ne doit pas

bouger. Cette réforme n'est pas faite pour faire des économies. La réforme systémique est une occasion de redonner confiance dans le système de retraite en le rendant plus juste et également en inventant des droits nouveaux : solidarité avec les plus bas revenus, égalité hommes-femmes, liberté de choix au moment de la liquidation des droits...

- Pour le MEDEF, il est hors de question de toucher au niveau des pensions car les retraités ne sont pas des privilégiés et ont le droit à un niveau de vie décent. Si on n'envisage pas de baisser les pensions, il ne reste qu'un levier qui serait alors

le facteur principal de la réforme : l'âge effectif de départ à la retraite. Il ne faut pas non plus oublier que l'espérance de vie a augmenté et que l'on touche sa pension plus longtemps.

- Pour Force Ouvrière, il faut conserver le système actuel. Il y a eu largement assez de réformes au cours des 25 dernières années pour mettre à l'équilibre les différents régimes de retraite.

L'État interdit et s'interdit toute nouvelle ressource. Donc dès l'instant où il y aura davantage de pensions à verser sur une même enveloppe budgétaire, ces dernières diminueront inéluctablement.

Pour la première fois, dans le cadre de ses auditions sur la réforme systémique des retraites, la Commission des Affaires sociales du Sénat a entendu Jean-Paul Delevoye, le Haut-commissaire chargé de la réforme des retraites. Il a rappelé la vision du gouvernement sur cette réforme et en a précisé les principes.

Le régime sera conforté dans la répartition :

- la solidarité intergénérationnelle : les actifs payent la retraite de ceux qui sont actuellement à la retraite,
- c'est un système public qui concerne tous les régimes.

Il ne s'agit pas d'une nouvelle réforme mais d'une refonte totale avec la disparition des 42 régimes pour se fondre dans un régime universel, avec des règles communes à tous, telles que la convergence des taux, des assiettes, la cotisation sur la totalité de son salaire, primes comprises.

Chacun se sentira concerné par les valeurs de ce régime universel. Lors de leurs déplacements en Italie, en Allemagne, au Danemark et en Suède, avec le Haut-commissaire, les membres de la Commission du Sénat ont pu voir ce qu'il ne fallait surtout pas faire, comme

un pilotage automatique du système. Il faut impérativement qu'il y ait une prise en compte des partenaires sociaux, des parlementaires et que le politique puisse agir en cas de difficultés.

Il faut maintenant essayer de faire une synthèse de toutes les interrogations des acteurs des différents régimes, telles que :

- la pénibilité,
- l'unification des systèmes de réversion,
- la prise en compte des enfants.

L'architecture du projet se précise et il faut maintenant négocier les détails :

- les marges de manœuvre pour la gouvernance,
- le devenir des réserves,
- la garantie de la non perte des droits pendant les interruptions d'activité,
- la garantie de l'égalité hommes-femmes,
- la protection des plus faibles.

Ce qui est très important, c'est le maintien d'un âge plancher de départ en retraite pour éviter que les français ne partent trop tôt et touchent de petites retraites, d'où la mise en place d'un âge minimum de 62 ans.

Le Sénat continue ses auditions. La loi sera proposée en 2019. Ne seront pas concernés par cette réforme :

- ceux qui partent en retraite d'ici 5 ans,
- les retraités actuels qui sont garantis dans leurs droits.

Et lorsque la transition sera effective, 100% des droits seront préservés.

Comment (re)donner confiance à un système qui, aujourd'hui, a fragilisé la solidarité entre les générations ? Comment (re)définir les règles d'un partage équilibré de l'effort contributif permettant de rendre pérenne le financement de nos retraites ? Autant de questions dont la réponse reste à formuler. A suivre...

## Contact

### Franck Chéron

Associé

+33 (0)7 89 46 00 92

fcheron@deloitte.fr

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited (DTTL), société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. DTTL (ou "Deloitte Global") ne fournit pas de services à des clients. Pour en savoir plus sur notre réseau global de firmes membres : [www.deloitte.com/about](http://www.deloitte.com/about). En France, Deloitte SAS est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.

## Deloitte

6, place de la Pyramide – 92908 Paris-La Défense Cedex